



**LETTRE OUVERTE À
MADAME ALLIOT-MARIE
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES**

Paris, le 21 décembre 2010

Madame le Ministre,

Vous avez été à l'initiative de la décision de l'État français d'évacuer plus de 300 enfants haïtiens en cours d'adoption, certains déjà titulaires d'un jugement d'adoption, d'autres seulement en cours d'adoption.

Parce que votre mission ne prend pas fin à l'arrivée des enfants sur notre territoire, Enfance & Familles d'adoption vous demande de vous assurer aujourd'hui que l'État français garantisse aux enfants et à leurs familles la protection maximale qu'ils sont en droit d'attendre.

Il y a deux mois à peine, vous étiez ministre de la Justice et des Libertés. Enfance & Familles d'Adoption s'est inquiété auprès de vous du devenir des enfants déjà adoptés en Haïti par des parents français, et déjà admis sur le territoire avant ou après le séisme du 12 janvier 2010. Nous avons en effet tenté de vous alerter sur la façon anormale dont les familles de ces enfants sont traitées par les tribunaux français, nous n'avons même pas reçu d'accusé de réception de nos courriers.

Enfance & Familles d'Adoption espère que, après avoir pris la responsabilité de faire venir plusieurs centaines d'enfants, dont beaucoup rejoindront la France avec des dossiers d'adoption probablement imparfaits et le plus souvent incomplets, vous aurez à cœur de vous coordonner avec votre successeur au ministère de la Justice et des Libertés, afin que soit réservé aux enfants concernés un accueil qui ne se limite pas à quelques sourires devant des caméras de télévision.

Enfance & Familles d'Adoption réclame aujourd'hui que la France prenne les mesures nécessaires pour régler juridiquement la situation de chaque enfant afin qu'une adoption plénière leur offre enfin la sécurité nécessaire à leur épanouissement auprès de parents sereins.

Enfance & Familles d'Adoption réclame aujourd'hui, plus que jamais, que les différents ministères (Affaires étrangères et européennes, Justice, Cohésion sociale, Santé, Intérieur) et les organismes concernés (Assurance maladie, Caisse d'allocations familiales) collaborent et se coordonnent afin que enfants et parents puissent bénéficier de tous les droits attachés à l'adoption.

Je vous prie de croire, Madame le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Geneviève Miral
Présidente d'Enfance & Familles d'Adoption
Membre du Conseil supérieur de l'adoption (CSA)